



Loutre d'Europe et Gestion des Zones Humides

Préconisations du Groupe Mammalogique Breton



- Franck Simonnet et Xavier Grémillet, 2006 -

Les zones humides (roselières, cariçaies, molinaies, landes humides, queues d'étangs...) jouent un rôle important pour la Loutre d'Europe : zones de refuge, de tranquillité, de mise-bas et d'élevage des jeunes grâce à leur végétation dense, mais aussi zones d'alimentation. Ainsi, la prise en compte de ses exigences écologiques dans la gestion de ces milieux est primordiale.

Exigences écologiques de la Loutre d'Europe :

Nourriture : La Loutre se nourrit avant tout de **poisson**, consommant les individus les plus faciles à capturer (espèce la plus abondante, espèces lentes, individus malades, etc.). En Bretagne, sa catégorie de proies secondaire est constituée par les **batraciens**, ressource alimentaire cruciale à la sortie de l'hiver, et d'écrevisses américaines sur certains sites en été.

Gîtes : Au cours d'une année, la Loutre utilise **plusieurs dizaines de gîtes différents** répartis sur l'ensemble de son large domaine vital (de l'ordre de 5 à 40 km de cours d'eau ou de 5 à 30 km² en zone de marais). Dans les zones humides, elle utilise fréquemment des gîtes « à ciel ouvert » : simples couches sur des touradons, îlots de racines ou formés lors des curages, chablis (de saules notamment), tas de phragmites, etc.

Reproduction : Pour assurer la mise bas et l'élevage des jeunes, la Loutre a besoin d'un minimum de **tranquillité** (souvent fournit par les zones humides). Elle peut de plus avoir de grandes distances à parcourir pour rencontrer un partenaire sexuel. Les zones humides de tête de bassin versant peuvent être utilisées pour passer d'un bassin versant à l'autre.

Préconisations

• Principes de gestion

La présence de la Loutre n'est pas incompatible avec les travaux de gestion si le maintien de zones impénétrables de tranquillité absolue et de zones d'alimentation est assuré. Les opérations doivent être guidées par le principe général d'une gestion douce. Les modifications profondes et brutales de la structure du milieu doivent être évitées, à moins que la préservation même du caractère humide ne soit en jeu, des techniques se rapprochant au plus près d'un fonctionnement naturel (pâturage) étant préférables. La hiérarchisation des différents enjeux (niveaux d'eau, faune, flore, etc.) permettra de n'intervenir que lorsque cela s'impose, selon les objectifs visés.

Préservation de la qualité générale de l'habitat

- **exclure tout drainage ou comblement.**
- **exclure tout risque de pollution** et restaurer la qualité des eaux si nécessaire.
- **exclure toute plantation de résineux ou de peupliers** sur les zones humides, essences dénaturant le milieu (acidification, pollution organique, déstructuration).
- **pratiquer le curage des fossés selon la méthode « vieux fonds-vieux bord ».**
- **utiliser le pâturage extensif** s'il respecte un cahier des charges adapté au site et permettant notamment qu'il ne dégrade pas le milieu.

Mesures actives :

- éliminer les plantations de résineux et les peupleraies existantes.
- restaurer le réseau de fossé dans les marais.
- créer un réseau d'anses fermées, zones d'eau libre au sein des vastes phragmitaies.

Préservation de la capacité d'accueil de l'habitat vis-à-vis de la Loutre

• Conservation d'une importante densité en gîtes potentiels

- conserver au maximum les **souches et lacs de racines** présentant des cavités, les **chablis** isolés ou zones de chablis en zone inondable.
- préserver des zones de **végétation difficilement pénétrable** (saulaies, carex, arbustes, etc.).
- conserver des corridors de déplacement à couvert (bandes intactes entre des zones fauchées, saules, etc.).

Mesures actives :

- créer un réseau de catiches artificielles à sec (îlots créés lors du creusement des anses).

• Préservation des conditions favorables à l'alimentation

- préserver les capacités d'accueil des **batraciens**.

Mesures actives :

- créer des mares à batraciens.
- créer au sein des vastes milieux homogènes (phragmitaies par exemple) un réseau de chenaux en labyrinthe fermé, mares et anses pour favoriser la biodiversité.

• Maintien de la tranquillité et de la sécurité des individus (notamment les jeunes)

- **concevoir les chemins de randonnées** de manière à ce qu'ils ne longent pas les rives et berges : les accès à la zone humide doivent être strictement ponctuels en impasse à partir d'un circuit très éloigné des berges.
- **encadrer les activités de chasse** présentant un risque d'accident pour la Loutre ou entraînant un dérangement important : fixer des règles en fonction des pratiques locales.
- Régulation des rongeurs classés nuisibles (Ragondin et Rat musqué) :
 - **exclure toute lutte chimique,**
 - **exclure l'utilisation de pièges non-sélectifs** : pièges tuants (catégorie II) et pièges par noyade (catégorie VI),
 - utiliser des **cages-pièges** équipées d'un **trou d'échappée** pour les petits mustélidés (permettant la fuite des loutrons).

Mesures actives :

- créer des « **Havres de Paix** pour la Loutre » ou des « zones de tranquillité de la faune » où les activités de chasse et de pêche et l'accès du public sont proscrits.
- recréer des milieux propices par la plantation d'hélophytes en bordure d'étang.

• Préconisations pendant les travaux

- **veiller aux conditions d'utilisation des engins mécaniques** auprès des cours d'eau :
 - pour éviter les dégradations accidentelles de la végétation et la déstabilisation du substrat,
 - pour éviter les destructions accidentelles d'animaux (débroussailleuses, pelles mécaniques, épareuse, gyrobroyeur) : s'assurer de l'absence d'animaux avant l'intervention.
- **exclure tout traitement chimique** sur berges.
- utiliser des **huiles** de tronçonneuse **bio-dégradables** afin d'éviter les pollutions.

Mesures actives :

- utiliser les cures pour **constituer des îlots à sec (gîtes)** lors des opérations de curage.